



COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE

REUNION DU 09 AVRIL 2021

Projet de compte-rendu des débats

- Point n° 1 : Approbation de l'ordre du jour
- Point n° 2 : Validation du compte rendu de la précédente réunion
- Point n° 3 : Installation de la COMINA et de son mode de fonctionnement
- Point n° 4 : Contribution à la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB)
Contexte national et retour sur la concertation issue de l'élaboration
de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB)
- Point n° 5 : Révision des SDAGE et du Programme de Mesures :
Examen des principales modifications des documents
- Point N°6 : Actualités
- Point n° 7 : Divers

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, ouvre la séance en visioconférence. Elle souhaite la bienvenue aux 11 nouveaux membres de la COMINA et rappelle les règles du jeu. Il convient de couper son micro et de se présenter lors d'une intervention. Elle précise, par ailleurs, que M. REININGER, Administrateur de France Nature Environnement Grand Est, et M. Éric LOUIS, Président du Comité départemental de Canoé Kayak du Bas-Rhin, tous deux membres du Comité de bassin Rhin-Meuse ont demandé à prendre part à la réunion en qualité d'observateurs.

Présents et excusés : Cf feuille d'émargement en annexe 1.

Pouvoirs :

M. M. BRIGNON donne pouvoir à Mme V. CORSYN
Mme I. DESPIERRES donne pouvoir à M. R. ERB

POINT N° 1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

POINT N° 2 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2020 est validé.

POINT N°3 : INSTALLATION DE LA COMINA ET DE SON MODE DE FONCTIONNEMENT

- ❖ **Mme MAUVIEUX-THOMAS, Agence de l'eau Rhin-Meuse, présente un diaporama disponible via ce lien : <https://cloud-aerm.eau-rhin-meuse.fr:5001/sharing/3ACHWXJ3A>**

Le point ne fait l'objet d'aucune intervention.

**POINT 4 : CONTRIBUTION A LA STRATEGIE NATIONALE BIODIVERSITE
CONTEXTE NATIONAL ET RETOUR SUR LA CONCERTATION ISSUE DE L'ELABORATION DE LA
STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE**

- ❖ **Mme RICOCHON, Agence de l'eau Rhin-Meuse, présente un diaporama disponible via ce lien : <https://cloud-aerm.eau-rhin-meuse.fr:5001/sharing/3ACHWXJ3A>**

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, rappelle que le Président du Comité de bassin Rhin-Meuse a été sollicité pour alimenter les réflexions au travers de l'identification d'enjeux territoriaux en matière de biodiversité dans le cadre de l'élaboration de la troisième Stratégie Nationale pour la biodiversité.

Une contribution du Comité de bassin sur ces enjeux est attendue avant le 30 avril 2021.

A cette fin, la Commission du milieu naturel aquatique est mandatée pour préparer la contribution du Comité de bassin.

Elle ouvre le débat.

- Diapositive N° 10 : Proposition de contribution à la SNB :

1. La connaissance au service de l'action

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, rappelle le fait que la connaissance soit au service de l'action constitue le postulat de base de toute réflexion. S'agissant des acteurs concernés, il convient de rajouter les structures scientifiques (Universités par exemple) à la liste mentionnée dans le dossier de séance.

M. ERB, Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FPPMA) du Bas-Rhin, souhaite porter à la connaissance des membres de la commission une réflexion de **Mme DESPIERRES, responsable technique de la FPPMA de la Moselle**. Dans le territoire de la Moselle, les milieux dégradés sont très nombreux et ils sont souvent opposés aux territoires privilégiés ayant une biodiversité remarquable. Il faut inciter les communes à jouer leur rôle de maître d'ouvrage pour la mise en place et la protection de la biodiversité ordinaire.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, admet le fait que la connaissance privilégie souvent les zones de biodiversité exceptionnelles. Une meilleure cartographie des trames vertes et trames bleues, c'est-à-dire des milieux moins exceptionnels, est nécessaire afin de favoriser la préservation des secteurs à forts enjeux. Une réserve naturelle dans un désert écologique est un non-sens. Cet aspect sera traité dans la suite de la séance.

- Diapositives N° 11, 12 et 13 : Proposition de contribution à la SNB :

2. Les dynamiques de partenariat

Mme GENESSEAU, membre du Conseil d'administration de France Nature Grand Est souligne le fait que les partenariats doivent s'inscrire dans la durée. Les appels à projets d'une durée de deux mois ou d'un an sont peu efficaces. Le travail doit s'inscrire dans la durée car il faut du temps pour s'approprier le sujet et partager un diagnostic.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, partage les propos de Mme GENESSEAU et informe les membres que des exemples de contrats d'une durée de 4 à 5 ans seront présentés dans le cadre de la prochaine réunion de la COMINA du 7 mai 2021.

M. REININGER, Administrateur de France Nature Environnement Grand Est, est d'avis que la biodiversité ordinaire n'existe pas. La sensibilité face à la biodiversité ordinaire est certes moindre mais il faut préserver la biodiversité dans sa globalité. S'agissant des dynamiques de partenariat, les communes n'ont pas assez recours à l'utilisation de l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) par manque de temps ou par craintes pour l'aménagement du territoire. La mise en place de l'ABC devrait être obligatoire en cas de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi).

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, souhaite partager un témoignage. La commune de DABO en Moselle située dans le Parc Naturel Régional (PNR) des Vosges du Nord a élaboré un ABC car elle a bénéficié de l'accompagnement du PNR. Le problème de la réponse au cahier des charges à remplir dans le cadre de l'ABC se pose fréquemment car le maire d'une petite commune rurale ne peut avoir une compétence dans tous les domaines.

M. MONNIER, Office français de la biodiversité (OFB), rappelle que l'ABC a été relancé dans le cadre du plan biodiversité et que l'OFB est la structure porteuse. L'accueil est très favorable. Le dernier appel à projets disposait d'un budget initial de 4 millions d'euros. Le budget final s'élève à 14 millions d'euros. 14 projets sont localisés sur le Région Grand Est. Seulement 3 ou 4 seront retenus.

Le collectif régional pour la biodiversité est conscient que des moyens sont nécessaires et a déposé une demande dans le cadre du programme européen LIFE (Programme intégré d'instruments financiers pour l'environnement). Une enveloppe de 1,5 millions d'euros sur fonds FEDER est prévue et elle sera sans doute insuffisante.

L'OFB est aussi consciente du fait que les petites communes manquent d'animation et rencontrent des difficultés en raison de l'absence d'ingénierie. C'est pourquoi le collectif régional pour la biodiversité s'est engagé dans l'initiative nationale « *Territoires engagés pour la nature* » qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales. Cet échelon est déterminant pour répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire. Il s'agit de faire naître une dynamique entre les grandes collectivités qui ont les moyens d'ingénierie et les collectivités plus petites souvent dépourvues dans ce domaine. Des postes d'animateurs basés en Maison de la Région sont prévus pour aider les structures à répondre aux appels à projets. Il y a à l'heure actuelle plus qu'un frémissement sur la volonté de faire aux niveaux des collectivités.

M. THEVENET, Vice-président de la COMINA et Directeur concessions - Unité hydro Est EDF, précise que les industriels sont aussi concernés dans la volonté d'associer au maximum les acteurs du territoire et de renforcer les liens avec les collectivités et les activités économiques. Il faut passer de la volonté à la démonstration du gain en faveur de la collectivité. Il s'agit de mettre en œuvre une logique gagnant-gagnant et une logique de pédagogie qui passe par le biais de relais comme les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) par exemple.

Il souligne par ailleurs le fait que la sensibilisation du grand public est importante.

Mme BEREINS, Maire de Buxières-sous-les-Côtes, dans la Meuse souhaite faire part d'une observation. Vu du territoire meusien, la SNB n'est pas connue de la majorité des communes rurales. Il conviendrait d'apporter une information aux élus.

S'agissant des élus informés, ceux-ci perçoivent la SNB comme une contrainte pour la construction dans le cadre des PLU ou PLUi. La prise en compte de la biodiversité est plus souvent mal vécue que bien comprise. Elle fait part d'une expérience personnelle vécue au cours de son premier mandat de maire. La commune de Buxières-sous-les-Côtes a pris en charge la rémunération d'un stagiaire universitaire qui a effectué une étude sur les fossés de la commune conduisant l'assainissement entre autres vers le lac de la Madine. Il faut revaloriser le milieu rural et remobiliser les universités sur celui-ci.

L'accompagnement peut-il aller jusqu'au déploiement de la connaissance universitaire et de l'animation territoriale universitaire ou la mise en place d'un animateur territorial sur un territoire donné afin de mobiliser les élus et les communes ?

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, souhaite connaître les modalités mises en place par l'Agence de l'eau pour l'accompagnement des communes rurales dans le cas cité par Mme BEREINS.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse précise que toute collectivité est susceptible de faire l'objet d'un accompagnement par l'Agence de l'eau. Le frein étant la durée, il faut néanmoins privilégier des structures faïtières pour porter l'action à l'instar de la protection des captages dont les collectivités se sont emparées. Les contrats pluriannuels sont signés avec des collectivités, au sein desquelles l'ingénierie est disponible.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, souligne que la communauté de communes doit être convaincue pour poursuivre l'action. Le choix de la structure faïtière est crucial. Le maire fait le lien avec les habitants et est force de pédagogie.

M. BARBIER, Président du Territoire III Amont du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat et environs, Maire de Muttersholtz (67) précise que les territoires dotés d'une structure d'éducation à l'environnement sont beaucoup plus sensibles à l'importance de la biodiversité. On récolte au bout de quelques générations les graines éducatives semées. Il insiste également sur la nécessité d'une ingénierie d'accompagnement.

Le blocage vis-à-vis de l'engagement de travaux n'est pas d'ordre financier car l'Agence de l'eau accorde de nombreuses aides aux travaux de renaturation notamment. Les points d'achoppement sont la maîtrise foncière et les freins que tirent les services de l'Etat dans le cadre de travaux de renaturation par exemple. Certains services se complaisent à faire du contrôle régalien, à être tatillon à l'extrême et à avoir des niveaux d'exigences surréalistes.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, informe M. BARBIER que la thématique du pragmatisme au niveau de l'application de la réglementation sera abordée dans la suite de la réunion.

Mme CHARLIER, Vice-présidente de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) des Ardennes, précise qu'elle est agricultrice. Elle a par ailleurs notamment suivi les dossiers trame verte / trame bleue, au niveau de la région Champagne-Ardenne, puis du Grand Est. Elle a été en charge de la cartographie des cours d'eau des Ardennes, des captages, des zones vulnérables ainsi que de la biodiversité dans le cadre de la Chambre régionale d'agriculture du Grand Est (CRAGE).

S'agissant de l'intervention de M. MONNIER, elle ajoute que les agriculteurs sont des partenaires à part entière qu'il ne faut pas oublier.

S'agissant de l'implication des communautés de communes, elle souligne l'implication de la ville de Charleville-Mézières dans les Ardennes qui fait partie de la Communauté de communes des Ardennes, et qui s'investit beaucoup sur la thématique des captages.

En sa qualité de professeur d'agronomie pendant 20 ans, elle insiste sur la part importante réservée à l'environnement et, certes dans une moindre mesure, à la biodiversité dans l'enseignement agricole.

- Diapositive N° 14 : Proposition de contribution à la SNB :
3. L'action foncière

M. DIETMANN, Président de l'EPAGE de la Largue, est dans l'incapacité d'intervenir en raison d'un problème de micro.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, précise que l'action foncière constitue le cœur du travail des conservatoires naturels régionaux. Il est plus facile de mener à bien des actions de restauration et de gestion écologique quand on est propriétaire des terres concernées. La propriété foncière est une garantie à long terme de la pérennité des opérations conduites pour la préservation des milieux naturels, opérations qui ont nécessité un investissement conséquent en termes de temps et d'argent. La propriété foncière est cependant parfois difficile à maîtriser. Dans le dossier de séance, il est écrit :

« Ainsi, la COMINA recommande, en particulier sur le bassin Rhin-Meuse mais également de façon plus générale : [...]

- *De viser à **élargir la palette de structures intervenant sur le domaine de la maîtrise foncière, tout en veillant à ce que la gestion des sites en question soit confiée à des organismes compétents en la matière ;** »*

La palette des structures intervenantes est déjà très grande et ne constitue pas le facteur limitant. Il est surtout primordial d'avoir une vraie stratégie sur le territoire. Il faut définir les enjeux à l'échelle de la région (programme LIFE intégré) et à l'échelle de l'intercommunalité pour avoir une action percutante.

Elle propose de remplacer « Elargir la palette des structures intervenantes sur le domaine de la maîtrise foncière » par « *accompagner la mise en place de stratégies foncières à une échelle territoriale pertinente.* »

M. BARBIER, Président du Territoire III Amont du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat et environs, Maire de Muttersholtz (67) est d'accord avec Mme CORSYN quant au fait qu'il n'y ait pas de manque dans la palette des intervenants. A son avis, il y aurait plutôt un manque de savoir-faire. Les communes sont les plus importants propriétaires fonciers forestiers et agricoles mais les maires n'ont pas une politique dynamique dans ce domaine.

Le dialogue avec les agriculteurs permet de trouver des solutions en faisant des remboursements nature par exemple. Les parcelles sont mieux exploitées par les agriculteurs et les parcelles abandonnées sont renaturées. C'est une opération gagnant-gagnant. Il faut développer l'information en direction des communes et communautés de communes.

Les nouveaux outils, comme les ORE (Obligations Réelles Environnementales), les PSE (Paiements pour Services Environnementaux), les baux environnementaux et la palette des partenaires sont disponibles et il faut apprendre à s'en servir.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, fait remarquer qu'il existe une réticence de la part des collectivités à utiliser l'outil foncier. Il y a un besoin de mobilisation des acteurs locaux pour activer cet outil.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, précise qu'il faut porter le savoir-faire de la maîtrise foncière.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, reconnaît que l'on ne s'improvise pas opérateur foncier. Il y a un besoin de démocratiser l'outil de la propriété foncière.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, souligne la nécessité d'une action ordonnée et structurée. Si on agit en ordre dispersée, on perd en efficacité. La concurrence ne profite pas toujours à la protection du patrimoine naturel. Il faut être coordonné entre les différents acteurs à l'échelle d'un territoire et bien définir sa stratégie.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, précise qu'il faut démystifier l'outil foncier qui n'est pas forcément agressif vis-à-vis des acteurs locaux. L'outil foncier permet de porter une action dans le temps. Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) sont un outil certes complexe mais qui ne dépossède pas de la propriété foncière.

Mme GENESSEAU, membre du Conseil d'administration de France Nature Grand Est, souhaite apporter son témoignage en qualité de technicienne dans une communauté de communes rurale du sud des Ardennes et conseillère municipale d'un village de 150 habitants. Les communautés de communes ne veulent pas être acteur dans le domaine foncier car le sujet est politiquement très sensible. La propriété est un sujet épineux dans le monde rural. Il ne s'agit pas « d'élargir la palette des intervenants » mais de travailler de concert avec d'autres organismes comme les SAFER ou les conservatoires. L'avis peut être différent dans le cadre des métropoles.

M. BARBIER, Président du Territoire III Amont du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat et environs, Maire de Muttersholtz (67) reconnaît que le foncier et la propriété sont des éléments sacrés en milieu rural. La propriété publique est cependant le premier levier d'action et peut constituer une porte d'entrée. Le bail agricole est protecteur pour l'agriculteur. Mais lors du départ à la retraite de l'agriculteur, celui est dans l'illégalité s'il transmet ses parcelles à des enfants non agriculteurs. Les terres doivent être réattribuées aux jeunes agriculteurs exploitants.

Il existe donc des terres à redistribuer sur lesquelles on peut poser des conditions permettant d'aller vers une agriculture viable et protectrice de la biodiversité.

- Diapositives N° 15 et 16 : Proposition de contribution à la SNB :
4. L'intégration des volets « milieux » et « biodiversité » au sein de l'ensemble des politiques sectorielles

Ce point n'a fait l'objet d'aucune remarque.

- Diapositives N° 17 et 18 : Proposition de contribution à la SNB :
5. La valorisation économique de la biodiversité

M. MONNIER, Office français de la biodiversité (OFB), est d'accord sur l'importance des prairies. Il souhaite rebondir sur le besoin de connaissance et de formation (universités, lycées agricoles) pour éviter que de bonnes décisions au demeurant ne se transforment en désastre.

Il cite l'exemple de la méthanisation et du chauffage par granulés bois. Au départ les méthaniseurs étaient alimentés par des effluents d'élevage. Les cultures dédiées supplantent les cultures alimentaires sur les terrains agricoles. La coupe à blanc des grands arbres dans les forêts supprime l'utilisation du bois issu des haies ou d'arbres isolés pour faire des granulés bois de chauffage.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, partage les propos de M. NONNIER. Il faut s'assurer du respect des enjeux écologiques. La valorisation économique n'est pas toujours possible. Dans certains cas, il y a uniquement un enjeu de protection des milieux.

Mme CHARLIER, vice-présidente de la FDSEA des Ardennes, souhaite faire plusieurs remarques.

- Elle exprime son accord sur le maintien des prairies mais est dubitative sur la volonté de les augmenter. Le prix bas de la viande issue de l'élevage sur herbe et l'agri-bashing ne constituent pas des éléments favorables à l'augmentation de la surface en prairies. Suite à l'extension des zones vulnérables sur l'ensemble du Grand Est, de nombreux agriculteurs envisagent l'arrêt de leur activité d'élevage car les investissements pour la mise aux normes des exploitations sont trop lourds. Pour favoriser l'élevage sur l'herbe, il faut soutenir le prix de la viande bovine, valoriser le mode d'élevage sur herbe en privilégiant la qualité.
- Elle partage l'avis de M. MONNIER sur la méthanisation. Il y a 15 ou 20 ans, la méthanisation utilisait les effluents d'élevage, les résidus de maïs, de menue paille et de pomme de terre. Aujourd'hui la méthanisation est industrielle et non plus agricole. Cette évolution fait naître des craintes. Quant à la filière des granulés de bois de chauffage, il convient de rester vigilant. Le chauffage au bois est perçu comme écologique, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on utilise de grands arbres pour produire les granulés.

M. REININGER, Administrateur de France Nature Environnement Grand Est, partage également les points de vue exprimés précédemment sur la méthanisation et la surexploitation des produits de la forêt. Il faut être très prudent sur le sujet de la valorisation économique de la biodiversité et ne pas ouvrir la boîte de Pandore. Certaines pratiques agricoles sont dangereuses pour la biodiversité des sols. Un sol vivant et capable de retenir l'eau et de l'infiltrer constitue un exemple de valorisation économique qui permet d'éviter des investissements beaucoup plus lourds. Il cite également l'exemple du biocarburant produit avec du colza, colza que les abeilles aiment aussi butiner. La valorisation de la biodiversité est faite par les abeilles et la production du colza pour fabriquer du biocarburant a des répercussions, entre autres, sur la qualité de l'eau.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, souligne que la valorisation économique n'est pas possible dans tous les cas de figure. Elle souhaite que cette mention soit rajoutée dans le document.

Il faut nuancer la notion de valeur économique stricte de la biodiversité dans l'avis que la COMINA doit rendre. Le propos ci-dessous :

Enfin, la COMINA insiste sur la nécessité et l'intérêt de communiquer sur la valeur économique des milieux naturels et de leur biodiversité associée, de par les services rendus à la société.

peut être complété en ajoutant :

[...] sur la valeur patrimoniale sociale et environnementale des milieux naturels et aussi sur la valeur économique qu'ils peuvent générer.

Cette rédaction évite d'être axé uniquement sur la valeur économique. Elle reconnaît l'intérêt de trouver une valorisation économique à des filières comme par exemple la filière à l'herbe mais insiste sur les travers évoqués qui peuvent être assimilés à une sorte de « green washing ».

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, reformule la pensée de Mme CORSYN. Pour elle, le terme « économique » est trop réducteur. Il est synonyme de monétisation et devrait avoir une valeur plus large.

S'agissant de la thématique des prairies, il rappelle que le Conseil scientifique du Comité de bassin va publier un avis qui devrait conforter la politique de l'Agence de l'eau en matière de préservation et de développement des prairies. Des éléments de connaissances plus larges en termes de nutrition, de santé et d'économie seront diffusés dans le cadre d'une politique de communication générale sur les prairies.

Mme CHARLIER, Vice-présidente de la FDSEA des Ardennes, souhaite intervenir sur les biocarburants. En tant qu'enseignante, elle a présenté un module sur les biocarburants. Le bilan « GES » (gaz à effets de serre) du colza est assez bon. Dans la production du colza pour fabriquer du diester ou de l'éthanol, il ne faut pas oublier la valorisation des sous-produits. Les tourteaux sont utilisés dans l'alimentation animale en remplacement du soja importé de loin. Les pulpes de betteraves sont également utilisées en élevage ainsi que les écumes de sucrerie comme amendement naturel.

Il convient de considérer le sous-produit dans la production primaire de biocarburants.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, souligne que cet exemple est la preuve de la difficulté de l'analyse qui repose sur la valorisation économique. Une proposition est faite de suppression de la notion « d'économique » dans le titre. Le titre serait « la valorisation de la biodiversité ».

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, propose l'utilisation de l'adjectif « systémique ». Il s'agit d'exprimer une idée de globalisation et de multi-factorialités.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, est d'avis que cet adjectif a un caractère trop technique.

M. BARBIER, Président du Territoire III Amont du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat et environs, Maire de Muttersholtz (67) ne partage pas le point de vue de Mme CORSYN.

Quelques lettres seulement séparent les mots économie (gestion de la maison) et écologie.

L'économie correspond à la perspective à court-terme et l'écologie à la perspective à long terme.

Une prairie ou un verger sans modèle économique n'ont pas d'existence. Il faut que la prairie soit fauchée et que les arbres soient valorisés.

Il convient du fait que certains milieux doivent rester complètement naturels et sauvages.

La valorisation peut se faire en dehors d'une économie de marché mais elle nécessite toujours un financement.

Il cite l'exemple de l'écotourisme qui est un secteur d'activités très important pour les territoires. Cette activité apporte de la valorisation économique et justifie la protection de la biodiversité à court et long terme. Le tourisme de Canoé Kayak s'est beaucoup développé en Alsace et justifie le maintien de rivières en bon état.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, est d'accord avec les propos de M. BARBIER mais affirme néanmoins le fait qu'il faut faire attention aux abus.

M. BARBIER, Président du Territoire III Amont du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat et environs, Maire de Muttersholtz (67) est d'avis que l'on passe à côté du principe de réalité si on supprime l'adjectif « économique ».

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, met l'accent sur les multiples retombées positives et les aménités apportées par la biodiversité.

Mme MAUVIEUX-THOMAS, Agence de l'eau Rhin-Meuse, suggère de retirer la notion d'économie dans le titre pour conserver le libellé « actions de valorisation en faveur de la biodiversité » et de rédiger le paragraphe comme suit : Enfin, la COMINA **insiste sur la nécessité et l'intérêt de communiquer sur la valeur économique, patrimoniale, environnementale et sociale (ou des aménités environnementales) des milieux naturels et de leur biodiversité associée, de par les services rendus à la société.**

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, souhaite que l'on mette en gras la phrase : « **Il est primordial également de veiller à la prise en compte de l'ensemble des composantes de la biodiversité pour éviter toute dégradation.** »

Elle reprend l'exemple de l'écotourisme. Si cette activité conduit à concentrer en un endroit un nombre important de personnes, ce qui induit des dégradations, s'il oblige à faire des aménagements (éclairage public, réseaux sur des secteurs agricoles, construction d'hébergements), alors il y a un problème dans un contexte où l'espace naturel est de plus en plus rare.

La nature étant très entretenue de manière générale, il est primordial de conserver des espaces non entretenus. Toute activité économique finit par entretenir l'espace.

Il faut être équilibré dans le développement de ce paragraphe. Ce paragraphe ne doit pas laisser comprendre que l'on va autoriser un développement économique favorable à la biodiversité sans tenir compte de l'impact qu'il pourrait avoir sur le milieu naturel.

Mme CORSYN souligne également le rôle central des communes qui sont des acteurs publics de proximité. Il s'agit d'un sujet qui doit faire l'objet d'une étude approfondie dans le cadre des travaux futurs de la commission et qui a été souligné par M. BARBIER, Mme BEREINS et Mme GENESSEAU.

M. BARBIER, Président du Territoire III Amont du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat et environs, Maire de Muttersholtz (67) souhaite revenir sur les dérives de l'écotourisme. Un écotourisme ne respectant pas la biodiversité n'est pas de l'écotourisme. Les milieux naturels dans des zones de population très denses sont forcément investis par l'espèce humaine. La valorisation d'un milieu passe aussi par la valorisation éducative de celui-ci.

Il pointe un aspect absent du débat, à savoir celui de la police de la nature qui est nécessaire pour la préservation. Il est nécessaire de disposer de professionnels assermentés pour surveiller les espaces, éviter les incivilités et abus et mettre en application le code rural trop souvent oublié. La valorisation nécessite une organisation et l'application de règles pour l'accès aux milieux naturels.

La profession de garde-champêtre existe encore dans le Haut-Rhin (syndicat mixte de police intercommunal) et elle change la vie du maire et augmente la qualité d'investigation des milieux naturels.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse, est d'accord sur la police de la nature. Cet aspect est mis en avant dans le document. (Cf F4 assurer des contrôles de la réglementation).

M. REININGER, Administrateur de France Nature Environnement Grand Est, fait une proposition de rédaction pour le titre : *la valorisation de la biodiversité dans l'économie*.

M. BARBIER, Président du Territoire III Amont du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat et environs, Maire de Muttersholtz (67) pense que le sujet nécessite des approfondissements.

Il ne faut pas nier une évidence car cela affaiblit la position dans la stratégie. Il rappelle que l'économie est la vie de tous les jours. Tout est économique.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse est d'avis que, sous réserves que l'on mette bien les garde-fous par rapport à la dégradation, l'utilisation du terme de valorisation économique n'est pas invalidante.

La Commission du Milieu Naturel Aquatique de bassin (COMINA), réunie le 09 avril 2021 valide la contribution du Comité de bassin Rhin-Meuse dans le cadre de l'élaboration de la troisième Stratégie Nationale pour la biodiversité. (Cf. texte de la contribution en annexe 2)

POINT N°5 : REVISION DES SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES : EXAMEN DES PRINCIPALES MODIFICATIONS DES DOCUMENTS

- ❖ **Mme MINSTER, Agence de l'eau Rhin-Meuse, présente un diaporama disponible via ce lien : <https://cloud-aerm.eau-rhin-meuse.fr:5001/sharing/3ACHWXJ3A>**

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse remercie les collaborateurs de l'Agence de l'eau pour cette présentation très dense qui compile un nombre important de travaux effectués en 2019 et 2020.

Elle n'a pas de remarques particulières sur l'avis demandé à la COMINA et ouvre le débat.

Mme GENESSEAU, membre du Conseil d'administration de France Nature Grand Est souhaite rajouter un point d'attention particulier sur la méthanisation qui doit être compatible avec la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse est d'accord avec ce point d'attention.

Mme CHARLIER, Vice-présidente de la FDSEA des Ardennes, souhaite intervenir sur les autorisations d'entretien des réseaux de drainage. Un mauvais entretien des réseaux ne favorise pas la biodiversité. S'agissant de la renaturation des cours d'eau, elle en souligne le coût élevé et la difficulté à revenir en arrière.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse est d'avis que la thématique de l'entretien des drainages ne relève pas du champ de compétences du SDAGE. Ce point entre dans le champ d'attributions des Directions Départementales des Territoires (DDT).

Elle convient du fait que la renaturation des milieux aquatiques est plus coûteuse que leur protection. Les opérations de renaturation sont cependant incontournables sur certains secteurs pour que les milieux retrouvent leurs fonctionnalités écologiques. Les documents du SDAGE mettent l'accent sur la priorité apportée à la protection et à la préservation des milieux naturels par rapport à la renaturation.

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, rappelle que le taux d'intervention de l'Agence de l'eau est plus important dans le cadre de travaux de renaturation et d'hydromorphologie. L'hydromorphologie est une grande source de dégradation des cours d'eau. Les opérations de renaturation s'inscrivent dans la durée et apportent une plus-value en termes de reconquête des milieux.

Mme CORSYN, Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique du bassin Rhin-Meuse informe l'assemblée que la COMINA valide l'avis en ajoutant un point d'attention sur la méthanisation.

La Commission du Milieu Naturel Aquatique de bassin (COMINA), réunie le 09 avril 2021, après avoir examiné les projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des districts du Rhin et de la Meuse et les Programmes de mesures associés pour la période 2022-2027 :

- Se prononce favorablement sur ces projets ;
- Souligne les ambitions affichées sur la préservation/renaturation des milieux aquatiques et de préservation de la biodiversité et notamment sur la préservation des « Trames vertes et bleues », sur la préservation des prairies par la création notamment d'un « Observatoire des prairies », sur la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole notamment par la mise en place d'un Observatoire du drainage et la promotion des filières à bas niveau d'impact sur les ressources en eau, également bénéfiques à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Plus largement, la COMINA se félicite de la place donnée aux solutions fondées sur la nature, notamment leur promotion au sein des espaces urbains en raison des bénéfices multiples qu'elles apportent tant sur l'adaptation au changement climatique que sur la préservation de l'eau et de la nature en ville ;
- *Insiste sur la nécessité du développement d'une activité de méthanisation compatible avec la préservation des ressources en eau et de la biodiversité et en particulier que la mise en place de cultures dédiées à l'alimentation de méthaniseurs ne s'accompagne pas d'une baisse des surfaces en prairies ou de milieux naturels ;*
- Se satisfait de l'actualisation du guide des bonnes pratiques pour la gestion des milieux aquatiques et souligne son importance pour le déploiement d'actions de restauration/préservation des milieux aquatiques sur le bassin Rhin-Meuse, guide plébiscité par de nombreux acteurs du bassin ;
- Recommande qu'une attention particulière soit apportée au partage des connaissances et d'éléments de méthodes, au niveau du bassin, permettant d'appliquer les différentes dispositions du SDAGE.

POINT N°6 : ACTUALITES

M. HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, informe les membres de la Commission de la prochaine révision à mi-parcours du 11^{ième} programme d'interventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Dans le cadre de la loi climat, le sujet brûlant au niveau national est la continuité écologique. Il s'agira de revoir la hiérarchie des taux d'intervention entre les différentes possibilités d'intervention (passe à poisson classique, effacement d'ouvrage, etc.).

Au cours des deux premières années du programme d'intervention, les solutions fondées sur la nature ont rencontré un vif succès et le taux de consommation des lignes budgétaires est conséquent.

L'Agence de l'eau a pris note des points soulevés en séance à savoir la contractualisation pluriannuelle, l'ingénierie territoriale et les prairies.

POINT N° 7 : DIVERS

Mme CORSYN précise que la prochaine réunion de la COMINA aura lieu le **vendredi 7 mai 2021 à 9h30** dans un format classique et une orientation plus technique.

Elle remercie l'ensemble des intervenants et participants pour la qualité des contenus et des échanges au cours de la matinée.

ANNEXE 1

Liste d'émargement

Réunion de la Commission du milieu naturel aquatique de bassin du 09 avril 2021

Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BARBIER	Patrick	Collectivités	Président du Territoire III Amont du SDEA Vice-Président de la Communauté de communes de Sélestat et Environs Maire de Muttersholtz	OUI						présent
Mme	BEIRENS	Odile	Collectivités	Maire de Buxières-sous-les-Côtes	OUI						présente
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Président EPAGE Largue Maire de Manspach	OUI						présent

Membres présents	3	Pouvoirs	0	Total	3/40
-------------------------	----------	-----------------	----------	--------------	-------------



Réunion de la Commission du milieu naturel aquatique de bassin du 09 avril 2021

Feuille d'émargement (Collège des usagers)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	ADAM	Michel	Usagers non économiques	Président de la FPPMA des Ardennes	EXCUSÉ						
M.	BRIGNON	Marc	Usagers non économiques	Directeur du Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace	EXCUSÉ		Mme Véronique CORSYN				
Mme	CORSYN	Véronique	Usagers non économiques	Présidente de la COMINA	OUI			1	M. Marc BRIGNON		présente
Mme	DESPIERRES	Isabelle	Usagers non économiques	Responsable technique - FPPMA de Moselle	EXCUSÉ		M. Robert ERB				
M.	ERB	Robert	Usagers non économiques	Président de la FPPMA du Bas-Rhin	OUI			1	Mme Isabelle DESPIERRES		présent
Mme	GENESSEAUX	Valérie	Usagers non économiques	Membre du Conseil d'administration de France Nature Environnement Grand Est	OUI						présente
M.	MOITROT	Jean-Yves	Usagers non économiques	Vice-Président de la Coordination des LPO Grand Est	OUI						présent
Mme	ZBOUDJ	Irène	Usagers non économiques	Présidente de CLCV Marly et ses environs	OUI						présente
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers économiques	Représentant de la Fédération française d'aquaculture	OUI						présent
Mme	CHARLIER	Catherine	Usagers économiques	Vice-Présidente de la FDSEA des Ardennes	OUI						présent
M.	THEVENET	Régis	Usagers économiques	Vice-président de la COMINA Directeur concessions - Unité hydro Est EDF	OUI						présent

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement

Membres présents	8	Pouvoirs	2	Total	10/40
-------------------------	----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion de la Commission du milieu naturel aquatique de bassin du 09 avril 2021 Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	VANLAER	Hervé	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	EXCUSÉ	Karine SCHMITT		1	Mme Anne BOISSY		présente
M.	MORVAN	Xavier	État	Directeur territorial Grand Est de l'Office Français de la Biodiversité	EXCUSÉ	David MONNIER					présent
Mme	BOISSY	Anne	État	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSÉ		M. Hervé VANLAER				

Présents ou représentés	2	Pouvoirs	1	Total	3/20
--------------------------------	----------	-----------------	----------	--------------	-------------

Réunion de la Commission du milieu naturel aquatique de bassin du 09 avril 2021 Feuille d'émargement (Observateurs et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	GIURICI	Jérôme	Invité	DDT de la Moselle	OUI						présent
M.	BEMER	Dominique	Invité	DDT des Vosges	EXCUSÉ						
M.	REVEL	Arnaud	Invité	DDT du Haut-Rhin	EXCUSÉ						
M.	BOINEL	Grégory	Invité	DDT dy Bas-Rhin	OUI						présent
M.	CAYE	Pierre	Invité	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est	OUI						présent
M.	LOUIS	Éric	Invité	Représentant des associations actives en matière d'activités nautiques	OUI						présent
M.	REININGER	Daniel	Invité	Président d'Alsace Nature Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président de la Commission des Programmes	OUI						présent
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						présent
M.			Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	EXCUSÉ						
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice de la Connaissance, Planification, Programme et Politiques d'interventions	OUI						présente
M.	MARCOS	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						présent
M.	DINCUFF	Lionel	Autres participants et invités	Directeur des Redevances et des Finances	EXCUSÉ						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	PROPIN	Sébastien	Autres participants et invités	Chef du Service Programme et Politiques d'Intervention	OUI						présent
Mme	FICHTER	Aude	Autres participants et invités	Chargée de mission Juridique et appui administratif	OUI						présente
Mme	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée de la Communication	EXCUSÉ						
Mme	RICOCHON	Clémence	Autres participants et invités	Référente biodiversité et entreprises	OUI						présente
Mme	MINSTER	Anne-Marie	Autres participants et invités	Chargée de projets Planification	OUI						présente
M.	GOETGHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef du service Eau et Espaces Naturels	OUI						présent
M.	FERNANDEZ	Jean-Marie	Autres participants et invités	Référent Restauration des milieux naturels et gestion de l'eau en milieu rural	OUI						présent